



Compte-rendu

Conseil de quartier Bois l'Evêque

29 septembre 2016

Collège Habitants

Présents : M. Prouvay, Mme Dumesge, M.Valcin, M. Veron

Excusés : Mme Godement, Mme Radama, Mme Serouart, M. Verret, M.Yatchoua

Collège Elus

Présents : M. Péridon, M. Vigneulle, M. Sainsard

Absents / Excusés : M. Bourdeau, Mme Makouta, M. Sibert,

Administration

Présente : Mme Lacombe

Secrétaire de Séance : collège habitants.

Validation du compte rendu du conseil de quartier du 16.06.2016 par tous les participants

Séance questions / réponses

1- Projet d'animation du kiosque (place JB Clément) :

- Le but est d'instaurer une dynamique au sein de notre quartier. L'idée a été très bien perçue par la mairie. Le retour des questionnaires laissés aux habitants riverains de cette place a été peu nombreux malgré un porte à porte effectué par un membre du Conseil de Quartier (six réponses reçues sur un peu plus d'une vingtaine d'habitations). Nous nous sommes donc basés sur les réponses reçues ainsi que sur les échos que nous avons eus dans cette rue lors de la réunion sur les problèmes liés au stationnement.
- Il ressort de cette consultation que les habitants seraient favorables pour une manifestation trimestrielle de préférence le samedi et sur la demie journée.
- Certains problèmes ont été soulevés comme le stationnement, les détritux et les nuisances sonores, problèmes qui seront anticipés et gérés en amont de toute manifestation
- Pour le type d'animation que nous envisageons, il n'est pas nécessaire d'envisager des obligations de sécurité car cela ne devrait représenter que de petits rassemblements. Le bon sens de chacun devra prévaloir et chacun sera responsable de ses actes (assurance personnelle jouera en cas de problème). La mairie fera un courrier d'«autorisation» générale avec un rappel des règles à respecter, nous accompagnera dans nos éventuelles campagnes d'affichage et nous apportera son soutien pour mettre à disposition du matériel (dans ce cas, le CQ s'engage à prévenir les services en amont afin de pouvoir obtenir le matériel pour les dates choisies).
- Il est prévu une animation le samedi 10 décembre dans l'après-midi autour du thème de Noël. A ce jour, un musicien a accepté de venir jouer et nous sommes à la recherche d'un ou plusieurs musiciens et éventuellement d'une chorale afin de compléter l'animation.

2- Camp de gens du voyage à Evry-Grégy

- Bien que ce camp ne soit pas sur le territoire de la commune, la mairie a été très attentive à ce problème.
- Ce campement illicite a vu le jour en mars 2016 et comprend actuellement environ 150 à 200 personnes, principalement des personnes venant de Roumanie et de Bulgarie. Un jugement a été rendu en juin 2016 et a fait état d'un arrêté d'expulsion en date du 06 octobre 2016 (délai assez long afin de préparer l'évacuation du camp mais aussi de permettre aux associations de trouver des solutions pour ces personnes).
- La ville a très peu de visibilité et ne peut intervenir car le problème est géré par une autre commune. Elle restera par contre très vigilante au moment de l'expulsion.
- Le terrain étant la propriété du département, c'est à lui qu'incombera le nettoyage et la remise en état.

3- Permis de construire rue du Chêne

- Les maisons situées au 42, 44 et 54 b de la rue du Chêne vont être démolies afin de permettre la construction de logements collectifs comprenant 59 logements en accession à la propriété sur une parcelle de 3 450 m². Un permis de construire a été déposé dans ce sens à la mairie mais celui-ci ne peut être explicité en CQ, ce dossier étant en période d'instruction. La réponse devrait intervenir le 18 novembre 2016.
- Chaque parcelle étant privée, les propriétaires sont libres de vendre leurs biens ou non.
- En fonction des règles d'urbanisme, il y aura une définition du programme, ce qui est l'intérêt de la revue du permis.
- A compter de la publication du permis, les habitants auront un délai de deux mois pour engager un recours éventuel.
- Nous avons interrogé la mairie sur la gestion des parkings, des poubelles, sur la sortie des véhicules et sur la sectorisation des enfants qui habiteront cet ensemble immobilier. Ces questions sont restées sans réponse du fait que le permis était en cours d'instruction et donc non finalisé.

4- Parking rue de la Herse

- Les habitants de la rue de la Herse se plaignent que des véhicules d'une maison, rue du chêne, « squattent » le parking au début de la rue. Tout d'abord, il faut rappeler que ce parking est public mais n'est pas à usage « commercial », il ne peut donc être mis en zone bleue.
- Il est bon également de s'interroger sur le fait que le propriétaire de cette maison, constituée à priori de plusieurs appartements, ait ou non déposé de permis de construire pour ses transformations. Si un permis a été déposé, il aurait amené des obligations de parking qui n'ont pas été, à première vue, respectées.
- Il faut favoriser le dialogue, au moins au début afin de faire prendre conscience que c'est pour l'intérêt commun. Les riverains ont tout à fait raison de se mobiliser pour des situations dites « non légitimes ».

5- Stationnement abusif dans la contre allée du domaine Hélios

- Un véhicule est à demeure sur ce parking depuis au moins une année. Les services de la mairie ont été informés.
- Une procédure est en cours. Le véhicule devrait être enlevé très prochainement.
- Sur l'ensemble de la commune, environ une trentaine de véhicules sont dans le même cas. La mairie fait procéder à l'enlèvement, en supporte le coût et se retourne ensuite vers le tiers pour être remboursé de ses frais.

6- Affiche de sensibilisation à la lutte contre les déjections canines

- Le problème des déjections canines est un problème récurrent. La mairie a rappelé via le magazine *Rencontre* que les déjections devaient être ramassées par les propriétaires des animaux puisque chacun est responsable de son propre animal.
- Afin de sensibiliser les propriétaires, l'idée de faire réaliser une affiche par les enfants a été proposée à la mairie.
- Ce projet pourrait effectivement être porté par les écoles mais il peut aussi être réalisé par les centres de loisirs qui dépendent de la mairie.
- Il reste maintenant à approfondir l'idée afin de pouvoir revenir vers la mairie avec un projet fini. Les questions auxquelles nous devons maintenant répondre sont : comment mettre en place cette démarche ? La campagne d'affichage sera-t-elle pérenne ou non ? Les affiches seront-elles fixes ou mobiles ?

7 – Point sur la fibre optique

- Combs-la-Ville a fait partie des communes oubliées par l'ex SAN de Sénart pour le déploiement du câble.
- Le déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune (engagement ferme de la part de l'opérateur) va être réalisé par SFR. L'étude de faisabilité a été réalisée au premier semestre 2016. Des propositions pour le positionnement des armoires par poche (secteur d'habitation) ont été transmises. Du 10 octobre au 09 décembre 2016, SFR va réaliser des opérations techniques avant de commencer le déploiement sur le premier semestre 2017 (via des fourreaux ou par un réseau aérien). La fin du 2nd semestre devrait voir l'arrivée du 1^{er} abonné.
- La mairie a été sollicitée pour répondre à certaines demandes afin que personne ne puisse être oublié.
- Au contraire d'autres communes du département, ce déploiement se fera uniquement par un investissement privé. L'opérateur prévoit l'installation de prises dans 9 500 logements.

8 – questions complémentaires

- *Problème au niveau de l'entrée/sortie de l'école de l'Orée du Bois.* Ce n'est pas la sortie de l'école qui avait été définie au départ. Les « portes » ne peuvent être agrandies (pour éviter que les véhicules pénètrent sur le terrain de sport), elles sont donc trop étroites et ne sont de plus pas signalées. La mairie n'a pas d'information sur le choix du directeur de l'école qui est responsable de cette décision sans avoir obtenu l'accord préalable de la municipalité.
- *Parking rue du Bois l'évêque (à côté du n°67).* Les véhicules se garent mal et prennent plus de place que nécessaire. En général, 4 véhicules sont garés alors qu'il y aurait des places pour 5 à 6 voitures. Le dialogue pourrait résoudre ce type de problème ainsi qu'un marquage des places.
- *Problème de stationnement rue Cassiopée.* Une demande de marquage d'une bande jaune est soumise à la mairie. Les bandes jaunes (interdiction de stationner ou de s'arrêter) ne sont pas une solution à tous les problèmes. Le personnel de la mairie se rendra sur place afin d'évaluer le problème et d'y réfléchir à une solution.
- *Problème de certains motocyclistes qui s'approprient les rues de la ville.* La police nationale a comme consigne de ne pas intervenir afin de prendre en chasse ces motos. Le travail d'investigation doit primer dans ce genre de problème. La police municipale suit de facto ces mêmes consignes. Cela peut montrer un certain sentiment d'impunité mais le risque est très élevé et ce pour tout le monde (chasseurs, chassés, habitants). Beaucoup de villes ont le même type de soucis. La mairie a essayé de trouver des solutions principalement au niveau du parc central mais les délinquants ont, pour le moment, trouvé des parades pour les contourner. Ce problème repose sur l'irrespect et sur l'incivilité d'une poignée d'individus ayant des comportements pouvant créer des incidents plus ou moins graves.

9 – Prochaines réunions

- Nous aurons encore deux sessions de réunion avant la fin de notre mandat, une au mois de décembre 2016 et une en février 2017.
- Réunion inter-CQ avec le maire sur la thématique probable concernant la nouvelle agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart pour clôturer notre mandat
- Juin 2017 : Tirage au sort des nouveaux membres des conseils de quartier.

Le maire-adjoint en charge
de l'animation des Conseils de quartier,

Frédéric PERIDON

Le co-vice Président,

Olivier PROUVAY